*République Française*
*Département : ARDECHE*
*Arrondissement : Largentière*
***MALARCE SUR LA THINES - Commune***

Séance du mercredi 21 mai 2025

Délibération N° DE_031_2025

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 8 | 7 | 8 |
| Date de la convocation : 14/05/2025 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 8 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt et un mai deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Emilie MALEYSSON représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention au Département « Atout ruralité Communes, pacte routier » - Route de Bessette**

Madame le Maire expose que la commune est éligible à une subvention du Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité Communes, Pacte routier ».

Elle rappelle au conseil municipal que la route de Bessette est en mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux.

Il est donc prévu de réaliser deux bandes de roulement avec construction de chaussée pour un montant de 24 200 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la route de Bessette
- **DECIDE** de confier les travaux au SIVTA
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention pour ce projet au Département dans le cadre du dispositif « Atout ruralité, pacte routier » pour un montant de 9 680 euros soit 40 % du total des travaux HT et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

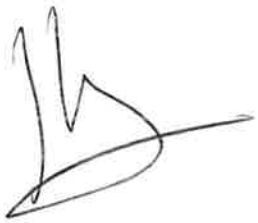
Date de transmission de l'acte: 22/05/2025
Date de reception de l'AR: 22/05/2025

007-210701470-DE_031_2025-DE
A G E D I

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Jean BYKENS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 22/05/2025
Date de reception de l'AR: 22/05/2025

007-210701470-DE_031_2025-DE
A G E D I